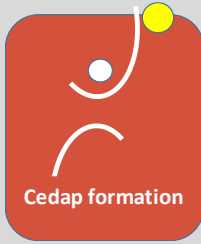


❖ La paye des intermittents du spectacle



Objectifs

- Maîtriser parfaitement les spécificités des contrats de travail des artistes et des techniciens intermittents du spectacle et comprendre les conséquences des règles juridiques qui leur sont applicables en paye
- Déterminer le mode de rémunération
- Calculer les cotisations et contributions sociales
- Renseigner les documents à remettre en fin de contrat (AEM, certificat d'emploi Congés spectacles)
- Connaître les règles relatives aux plafonds des congés spectacles

Public

- Directeurs des ressources humaines
- Responsables de la paye
- Gestionnaires de la paye
- Cabinets d'expertise comptable ayant la gestion sociale des payes des intermittents du spectacle

Prérequis :

- Pratiquer la paye et maîtriser les bases

Moyens

- Alternance d'éléments techniques et de cas pratiques
- Quiz, remise d'un support complet à l'issue de la formation
- Questionnaire d'évaluation
- QCM de validation des connaissances acquises

Durée

2 jours

Prix

Nous consulter

Programme

1. Identifier les différents types d'employeurs

Entreprises culturelles, Société de productions cinématographiques, etc.

Identifier la convention collective et les accords interbranches

Bien distinguer l'employeur professionnel de l'employeur occasionnel

2. Identifier les règles du CDDU (code du travail et règles conventionnelles)

3. Distinguer les différents modes de rémunération et leurs conséquences en paye

Cachets, services, traduction en heures...

Maîtriser les règles de la déduction forfaitaire spécifique (abattement pour frais professionnels)

4. Maîtriser le calcul et le paiement des charges sociales

Calculer les cotisations à verser à l'URSSAF :

Déterminer les taux de cotisations spécifiques

Appliquer la déduction spécifique pour frais professionnels

Calculer les plafonds applicables

Déterminer les cotisations forfaitaires pour les spectacles occasionnels

Règles de fonctionnement du guichet unique (GUSO)

Calculer les cotisations à verser au Pôle Emploi :

Déterminer les bases de cotisation

Déterminer les taux de cotisations spécifiques

Renseigner l'attestation employeur mensuelle (AEM)

Calculer les cotisations à verser à la caisse de retraite et prévoyance :

Déterminer les bases spécifiques pour les non-cadres intermittents en retraite

Identifier les taux spécifiques selon les conventions collectives

Gérer le régime de prévoyance spécifique

Fonctionnement de la caisse des congés spectacle

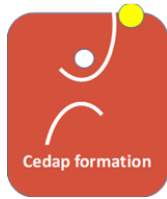
CAS PRATIQUE :

Établir les bulletins de salaire des intermittents

Effectuer l'attestation employeur mensuelle

Remplir le certificat d'emploi " Congés spectacle "

❖ La paye des intermittents du spectacle



SAS CEDAP

Organisme de formation
6 BD DES PYRENEES 66 000 PERPIGNAN
Tél. 06.03.16.60.91- Email. sascedap@hotmail.fr
N° formateur : 91660191166

Responsable formation

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Tél. (ligne directe)
E-mail.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....

ENTREPRISE / ETABLISSEMENT

Raison sociale.....
Adresse.....
.Code postal.....Ville.....
Téléphone
N° d'identification (TVA intracommunautaire)
Code APE/NAFN° Siret.....

Responsable formation

Nom.....
Prénom.....
Service.....
Tél. (ligne directe)
E-mail.....

Signataire de l'inscription

Nom.....
Prénom
Service
Tél. (ligne directe)
E-mail

DOSSIER

Dossier à adresser :

Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)
E-mail

Libellé de convention :

Si différent de l'adresse Entreprise / Établissement :
.....
.....
.....

Facture à adresser à :

À l'Entreprise / Établissement (préciser le service et l'adresse si différente)
.....
.....

Si bon de commande, merci de le joindre impérativement à l'inscription

À l'OPCA (préciser l'adresse)
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.cedapformation.fr